

ABONNEMENT
Saumur :
 Un an 30 fr.
 Six mois 16
 Trois mois 8
Poste :
 Un an 35 fr.
 Six mois 18
 Trois mois 10
On s'abonne :
 A SAUMUR,
 Au bureau du Journal
 ou en envoyant un mandat
 sur la poste,
 et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS
 Onces, la ligne. . . 20
 Année. 80
 Réclames. 75
 Faits divers,
RESERVES SONT FAITES
 Du droit de refuser la pu-
 blication des insertions reçues et même de
 leur restitution dans ce cas.
 Et du droit de modifier la durée ou
 les annonces.
 Les articles communiqués
 doivent être remis au bureau
 du Journal la veille de la repro-
 duction, avant midi.
 Les manuscrits déposés ne
 sont pas rendus.

On s'abonne :
 A PARIS,
 A L'AGENCE HAVAS
 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 20 SEPTEMBRE

L'Enquête! L'Enquête!

M. Rochefort n'y tient pas! — Il vient de rédiger la première page de l'Enquête qu'il conseille à M. Gilly d'ouvrir et de poursuivre. Il appelle cela :

NOTES

POUR

L'HISTOIRE DE MON TEMPS

Nous allons aider l'honorable M. Gilly dans son travail, en relevant dans l'administration des Sociétés quelques noms véritablement intéressants :

- » *Comptoir d'Escompte de Paris*: administrateur, M. Siegfried, député de la Seine-Inférieure;
- » *Credit Mobilier*: administrateur, E. Cazaux, député des Hautes-Pyrénées;
- » *Caisse centrale du travail et de l'épargne*: Une vraie dégélée de parlementaires. Dégustez un peu ce conseil d'administration: Arbel, sénateur; feu Paul Bert, député; feu Claude, des Vosges; Crozet-Fourneyron, député de la Loire; Etienne, député d'Oran; de Hérédia, député de Paris; Labiche, sénateur; feu Lepère, député; Martin-Nadaud, député; Frédéric Passy, député; — il y a aussi M. Cyprien Girard, qui n'ayant pas été réélu en 1885, s'est fait nommer trésorier-payeur;
- » *Banque centrale du commerce et de l'industrie*. — Administrateurs: Marcelia Pollet, ancien député non réélu en 1885, et actuellement consul à Livourne; puis encore Cyprien Girard qui, comme on le voit, administre à deux rateliers;
- » *Credit foncier*. — Administrateurs: Levoque, député; Guiffrey, sénateur; Mir, député; René Brice, député;
- » *Compagnie foncière de France*. — Encore Guiffrey, de plus en plus sénateur;
- » *Banque maritime*. — Administrateurs: Hovius, député d'Ile-et-Vilaine; Riotteau, député de la Manche;

» *Banque de Paris et des Pays Bas*. — Administrateur: E. Gouin, sénateur;

» *Banque Franco-Egyptienne*. — Administrateur: Charles Ferry, sénateur, le même qui a trouvé des juges pour nous condamner, l'autre jour, à deux mille francs d'amende, quatre mille francs de dommages-intérêts, parce que nous avions, comme l'a fait M. Gilly, comparé, nous aussi, le frère de Jules à Wilson.

» *Credit Foncier et Agricole d'Allemagne*. — Administrateur: encore Guiffrey, sénateur; encore René Brice, député.

» *Banque du Sénégal*. — Administrateur: Devès, sénateur. (Nous n'osons cependant affirmer que ce soit l'ancien ministre de Gambetta. S'il y a erreur de notre part, ce sera avec joie que nous insérerons une rectification.)

» De même pour la *Compagnie Franco-Algérienne*, où nous trouvons parmi les membres du Conseil d'administration un certain Develle, qui est peut-être, mais qui aussi n'est peut-être pas, l'ex-membre du Cabinet Freycinet.

» *Société du Credit Foncier colonial*. — Censeur: le même Siegfried qui nous paraît insatiable, et qui censure cette compagnie-là sans cesser d'en administrer d'autres;

» *Credit français franco-canadien*. — Nous trouvons parmi les administrateurs: feu Duclerc, qui fut sénateur et président du Conseil des ministres; René Brice, député, déjà plusieurs fois nommé, et le célèbre Léon Renaut, sénateur, qui, mêlé autrefois aux affaires de Tunis, se mêle aujourd'hui de celles du Canada.

» Et si nous ajoutions à cette nomenclature naturellement fort incomplète:

» Rouvier, ancien président du Conseil, actuellement président de la Commission du budget, qui fut le créateur de la *Compagnie auxiliaire des chemins de fer*, aujourd'hui en déconfiture;

» Hérédia, ancien ministre, fondateur de la Société d'assurances la *République*, non moins en faillite;

» Tirard, ancien président du Conseil,

qui fut l'un des fondateurs des *Mines d'or de l'Uruguay*;

» Barbe, député, administrateur de la Société des forges de Liverdun...

Il en passe, et des meilleurs, comme l'on voit, mais une enquête ne peut être complète en un jour.

Nous avouons cependant que ce n'est pas sans une certaine impatience que nous attendons le chapitre sur lequel Rochefort doit en savoir long, celui qui aura pour titre:

LE GÉNÉRAL BOULANGER
 ou
 La manière de trouver
 en Démocratie
 des millions qu'on n'a pas
 pour escalader
 le Pouvoir

Car, c'est un fait indéniable: le « député du Nord » n'a pas de fortune personnelle.

Il n'a que son épée, qu'un avocat a quelque peu faussée.

Il dépense des millions.

Comment le « député du Nord » peut-il avoir tant d'argent?

C'est là une question des plus curieuses et que Rochefort pourra élucider dans ses Notes pour L'HISTOIRE de son temps, qui est un temps aussi extraordinaire que... décadent.

INFORMATIONS

COMMISSION DU BUDGET

La Commission du budget s'est réunie hier, sous la présidence de M. Rouvier, pour se concerter sur l'accueil qu'il conviendrait de faire à la lettre adressée au président par M. Numa Gilly, député du Gard.

On sait que M. Numa Gilly déclare dans sa lettre que, loin d'avoir l'intention de se dérober, comme tendait à l'insinuer la note récemment communiquée aux journaux par la Commission du budget, il attend d'être cité devant la Cour d'assises pour faire la preuve des faits allégués par lui.

Plusieurs membres de la Commission sont d'avis qu'il convient d'adresser à M. Numa Gilly une lettre collective pour le mettre en demeure de désigner formellement les membres qu'il a visés dans son discours d'Alais.

La Commission du budget, après un long débat, a adopté une déclaration disant en substance que M. Gilly, malgré les sommons régulières et formelles qui lui ont été adressées, persistant à se retrancher derrière de faux fuyants et ne citant aucun nom ni aucun fait, elle déclare qu'elle ne s'occupera plus de cette affaire.

Cette décision a été votée sur l'initiative de MM. Ribot et Casimir-Perier.

Malgré le vote de cette déclaration il a été entendu que tous les membres conserveraient leur liberté d'action à titre individuel.

Suivant *l'Evénement*, deux députés de la Commission du budget étaient disposés mardi à partir pour Nîmes, afin de demander des explications à M. Gilly. *L'Evénement* croit savoir que les membres de la Commission commencent à se rallier à l'idée d'exercer des poursuites contre M. Gilly.

LA GRÈVE DE LA TOUR EIFFEL

Le nombre des grévistes dépassa 150, car à la paie de samedi dernier, 168 ouvriers sont passés à la caisse.

Pendant toute la matinée, les travaux avaient suivi leur marche régulière, et c'est avec la plus vive surprise qu'à une heure, à la rentrée après le déjeuner, le chef mouleur, M. Compagnon, a reçu la déclaration des ouvriers, qui lui ont dit qu'ils ne continueraient leur travail que si M. Eiffel augmentait leur salaire de 20 centimes par heure.

Les ouvriers sont payés d'après un tarif qui varie de 45 à 80 centimes par heure. Le supplément de 20 centimes porterait aussi bien sur les salaires de 45 centimes que sur ceux de 80 centimes.

Les pourparlers entre M. Eiffel et ses ouvriers n'ont pas abouti; la grève continue.

La tour atteint maintenant 142 mètres.

28 Feuilleton de l'Echo Saumurois.

UN MARIAGE DIFFICILE

Par Aimé GIRON

CHAPITRE VII

ENTRE DEUX MARTEAUX

« En vérité, cria Daniel ex-abrupto en entrant à Marseille dans la chambre de Camille, en vérité, je commence à me repentir de ne t'avoir point laissé claqueurer dans l'asile des aliénés d'Avignon. Quel métier que le mien! Dijon, Avignon, Marseille, toujours en route pour t'arracher à la main de la justice, aux Petites-Maisons. Quand cela finira-t-il donc? J'ai te suis affectueux et dévoué autant que je le puis. Ton amitié n'est plus tenable. Sais-tu que, sur ton télégramme, j'ai dû, hier soir, quitter précipitamment ma future et mon bel oncle son tuteur, en leur esquissant à grands traits les extravagances et que je ne suis pas certain d'avoir été cru et que les soupçons fâcheux planent et grondent peut-être sur moi comme un orage? »

— Je t'ai bien laissé déclarer et gesticuler là, à mon chevet, tant que tu l'as voulu, Daniel. Tu es

jeté ton fou. Maintenant, tu me permittas, sans doute, de parler. Ce que je sais parfaitement, c'est que tu es la perle des amis, la crème des bons garçons. Et à quoi bon les amis, les vrais, sinon pour nous soutenir dans les luttes et nous ramasser dans les chutes? Tu m'as soutenu jusqu'ici; aujourd'hui, j'ai besoin que tu me ramasses. Plus que jamais la présence m'est nécessaire. Cette fois, je fais appel non-seulement à ton affection, mais encore à tes talents. Tu dois en avoir et tu es même forcé d'en avoir, puisque tu es licencié en droit. Quant à la future, tu la retrouveras. Remercie-moi, au contraire, d'avoir retardé pour toi cette sottise irrattrable, le mariage.

— Tu es logique à la façon des pensionnaires du docteur Congruant. Et toi, donc?

— Moi, ce n'est plus la même chose. Je suis épris et tu ne l'es pas. Toi, tu épouses la femme de tes convenances, et moi j'épouse la femme de mes rêves.

— Tu ne la tiens pas de quatre matins avec toutes les escalas que tu fais en route, chez les juges d'instruction, les duellistes, les fous... et chez qui encore? car il paraît que ce n'est pas fini.

— Ce n'est pas fini, en effet. Juges-en.

— Oui, il serait temps de m'apprendre pour-quoi je suis venu à Marseille par l'express et me trouve à l'hôtel du Luxembourg et de l'Univers,

dans la rue du Jeune Anacharsis. J'aurais dû commencer par là.

— Pose d'abord la valise que tu brandis là, comme un balèze et avec laquelle, dans ta chaleur d'invectives, tu as déjà failli m'assommer. Ensuite, prends ton siège, allume un cigare, écoute et frémis.

— J'obéis, dit Daniel, en exécutant au fur et à mesure les conseils impératifs de son ami. Maintenant je suis prêt à l'écouter et j'attends pour frémir.

Camille Regour, du haut de son oreiller, narra de point en point sa nouvelle aventure, depuis l'apparition riante de la jeune inconnue jusqu'à la citation amère en police correctionnelle, Daniel s'égayait ou pestait selon les péripéties comiques ou tragiques du drame. Camille mimait les situations avec une verve endiablée. Quand il eut galopé à travers les considérations, les incidences, les explications, il se rebattit au petit trot vers sa péroraison.

— Dans cette terrible expectative de huitaine, juge de mon oisiveté et de mes ennuis. Je bâillais à me décrocher la mâchoire, comme celle de l'infortuné Legoy. Aussi, une fois par jour, je visitais Marseille tout entière. A cette ardeur de visite j'ai usé deux paires de bottines, non sans froit toutefois. Hier matin, je considérais sur le port, avec étonnement, des gens qui arrêtaient leur promenade ou suspendaient leurs affaires pour

changer des moules. Ils les gobsaient avec onction après avoir secoué dessus une petite fiole de vinaigre au bouchon percillé. Ce spectacle me consolait en me fournissant une analogie. Je pensais que, pour bien savourer l'existence, il faut l'aspéger d'une pointe d'acide, et je la savoure. Le soir, je suis allé au théâtre où l'on jouait *La Boule*. L'avocat de la pièce m'a fait songer au mien. L'acteur qui remplissait ce rôle a si bien conquis mes sympathies que je l'ai emmené souper. Il a été obligé d'avaler mes confidences avec mon vin de champagne et il en est arrivé à compatir si fraternellement à mes embarras qu'il m'a offert, entre quatre verres de chartreuse, de plaider pour moi en police correctionnelle.

— Mais, au fait, as-tu choisi un avocat?

— Oui, et un excellent avocat même... bien qu'il débute avec moi et pour moi.

— Et il s'appelle?

— Maître Daniel de Pragat.

Daniel sauta de son fauteuil jusque sur la descente de lit.

— Tu plaisantes?

— Pas du tout. Les amis qui ne servent pas sont des bibelots de luxe fort inutiles. Tu vas me servir, en attendant que je te serve à mon tour. Oui, tu plaides pour moi. Rends-moi grâce; c'est moi qui te fais débiter. Je suis ton premier client et je passe pour avoir bonne éternité. Tu pourras

UN AUTRE ESPION DE NICE

Sur l'ordre de la sûreté générale, la police a fait des perquisitions au domicile d'un sujet allemand habitant le quai de la place d'Armes, à Nice.

La première perquisition resta sans résultat, mais la seconde amena la découverte d'une liasse de plans de divers départements français, excepté celui des Alpes-Maritimes : on suppose que les plus précieux de ce département avaient déjà été expédiés.

Cet individu avait été remarqué rôdant aux environs du domicile de Fritz, lors de l'arrestation de ce dernier, cherchant à savoir les vrais résultats de l'enquête.

**

UN GENDARME ALLEMAND TUÉ A LA FRONTIÈRE

Une dépêche de Belfort annonce qu'on a découvert dans un buisson, sur le territoire de la commune française de Suarce, le cadavre d'un gendarme allemand.

Suarce est un petit village de 500 habitants, situé sur un petit ruisseau, la Suaraine, à environ un kilomètre et demi de la frontière, à l'intersection de deux routes départementales, l'une qui vient de Belfort et l'autre qui va à Dannemarie, dans le pays annexé.

Le gendarme allemand avait le cou traversé d'une balle.

Deux hypothèses : un suicide ou un assassinat commis par des contrebandiers allemands qui auraient traité le cadavre dans un buisson, sur le territoire français, à trente mètres de la frontière, pour détourner les soupçons.

L'Agence Havas dit qu'on est en présence d'un suicide.

Les autorités judiciaires de Belfort, ainsi que l'administrateur du territoire, se sont rendus hier à Suarce.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

École de Cavalerie de Saumur

SOUS-OFFICIERS ÉLÈVES-OFFICIERS

Classement, par ordre de mérite, des Sous-Officiers admis à suivre, pendant l'année 1888-1889, les cours de la division des Sous-Officiers élèves-officiers à l'École d'application de cavalerie.

MM.

- Ruinart de Brimont, maréchal des logis chef au 7^e hussards.
- Rickmans, adjudant au 15^e dragons.
- Delatte, maréchal des logis au 13^e chasseurs.
- de Beauverand de la Loyère, adj. au 21^e drag.
- Morel, adjudant au 16^e chasseurs.
- de Chérisey, mar. des log. chef au 27^e drag.
- d'Hérail de Brisis, maréchal des logis au 12^e cuirassiers.
- Perret, maréchal des logis chef au 1^{er} dragons.
- Delecourt, adjudant au 28^e dragons.

désormais plaider à mort pour les innocents et les gredins, je t'en réponds. Peut-être seras-tu d'une éloquence que tu ne te soupçonnes pas, et, alors...

— Voyons, soyons sérieux.

— Mais je le suis, et tu me défendras, lundi, *unguibus et rostro*, du bec et des ongles. Si telle n'avait pas été mon intention de te confier mes intérêts, j'aurais-je mandé en toute hâte ? N'aurais-je pas trouvé, ici, un défenseur de l'opprimé à vingt-cinq francs pour me faire condamner net à des dommages et intérêts ? Tu me coûteras plus cher, mais tu me sauveras. C'est entendu.

— Plaider, oui ; te coûter plus cher, certainement. Quant à te sauver, c'est autre chose. Et l'on t'a assigné pour après-demain lundi ?

— Oui. Je suis cité à comparaître. En voilà un jargon !

— Il faut alors que, sans tarder, je me mette en règle avec les us obligatoires et professionnels, en même temps qu'en mesure...

— C'est-à-dire ?

— C'est-à-dire que je porte une carte au président du tribunal, une carte à l'avocat de la partie adverse, que je trouve une robe d'avocat à louer ou emprunter et, enfin, que je prépare ma plaidoirie.

— Pour les deux cartes de visite, pas de difficultés. La robe ?... J'y songe. L'acteur qui joue

- Tillette de Maulort, maréchal des logis chef au 6^e dragons.
- de Villeneuve, mar. des log. chef au 7^e drag.
- Lefrou, maréchal des log. chef au 3^e spahis.
- Lahille, adjudant au 11^e dragons.
- de Martin de Viviès, maréchal des logis chef au 10^e dragons.
- Tresvaux de Berteux, adjud. au 24^e dragons.
- Magnan, maréchal des log. chef au 3^e chass.
- de Rozières, adjudant au 10^e cuirassiers.
- Legendre d'Onsebray, maréchal des logis au 12^e cuirassiers.
- de Costard de Saint-Léger, maréchal des logis au 9^e hussards.
- Pauc, maréchal des logis chef au 15^e dragons.
- Pleuchot, adjudant au 19^e chasseurs.
- Thévenet, maréchal des log. au 19^e chass.
- Marcel, adjudant au 14^e dragons.
- Laprun, maréchal des logis au 16^e dragons.
- Mattei, adjudant au 5^e chasseurs d'Afrique.
- Gouzil, maréchal des log. chef au 10^e chass.
- Pinet de Borde des Forest, maréchal des logis au 10^e dragons.
- Cudey, maréchal des log. au 3^e chass. d'Afr.
- de Froissard de Broissia, maréchal des logis au 9^e dragons.
- Mioingoy-Pérignon, maréchal des logis au 3^e chasseurs d'Afrique.
- Guise, maréchal des log. chef au 1^{er} cuirass.
- Nivière, maréchal des logis au 17^e chasseurs.
- Pavillon, mar. des log. chef au 20^e dragons.
- Depret, maréchal des log. chef au 24^e dragons.
- Donet de Verges, maréchal des log. au 13^e dragons.
- Parisot, maréchal des logis au 18^e dragons.
- Brady, adjudant au 10^e hussards.
- Hamon, maréchal des log. chef au 12^e cuir.
- Kiffer, maréchal des logis au 8^e cuirassiers.
- de Malleville, maréchal des logis, sous-instructeur adjudant à l'École spéciale militaire.
- Péan de Saint-Gille, adjudant au 4^e cuirass.
- Desgranges, maréchal des log. au 17^e chass.
- Moreau, maréchal des logis au 1^{er} spahis.
- Viojard, maréchal des logis au 3^e spahis.
- de Vandière de Vitrac, maréchal des log. chef au 17^e dragons.
- Leinenger, mar. des log. au 4^e chass. d'Afr.
- Cadet de Chambrine, maréchal des log. chef au 7^e dragons.
- Simon, maréchal des logis au 6^e dragons.
- Buirette de Verrières, maréchal des logis chef au 11^e cuirassiers.
- Grasset, maréchal des log. chef au 7^e cuirass.
- Durand, maréchal des log. chef au 3^e dragons.
- de Peytes de Montcabrier, maréchal des logis au 2^e chasseurs d'Afrique.
- Baron, maréchal des logis sous-instructeur adjoint à l'École spéciale militaire.
- Thorel, maréchal des log. chef au 14^e chass.
- Ruellan, maréchal des log. chef au 12^e huss.
- Sandoz, maréchal des logis au 5^e chasseurs.
- Landry, maréchal des logis au 1^{er} dragons.
- de Girval, maréchal des log. au 13^e dragons.
- Fornas, maréchal des logis au 18^e dragons.
- Grangier de la Marinière, maréchal des logis chef au 6^e chasseurs d'Afrique.
- de Beaumavielle, mar. des log. au 8^e chass.
- Communal, maréchal des logis chef de manège à l'École d'application de cavalerie.
- Vacher, adjudant au 6^e cuirassiers.
- de Barrante, mar. des log. chef au 26^e drag.
- Lippmann, maréchal des log. chef au 18^e drag.
- Poulet (Robert), adjudant instructeur à l'École militaire préparatoire de cavalerie.
- Tillette de Maulort, mar. des log. au 15^e drag.
- Grèpe, maréchal des logis chef au 2^e cuirass.
- Goupy, maréchal des log. chef au 14 chass.
- d'Espinay Saint-Luc, adjud. au 10^e chass.
- Vachon, adjudant au 11^e hussards.
- de Kis de Nemesker, maréchal des logis au 11^e chasseurs.
- Baretti, maréchal des logis de manège à l'École d'application de cavalerie.
- Lau, maréchal des log. chef au 8^e chasseurs.
- Hourse (Ernest), adjudant au 10^e cuirassiers.
- Garnier, maréchal des log. chef au 11^e chass.
- Berthollet, maréchal des log. au 10^e dragons.
- Harscouet de Saint-Georges, maréchal des logis au 3^e dragons.
- Calmettes, maréchal des logis au 1^{er} spahis.
- Soltener, maréchal des logis au 12^e dragons.
- Angelitti, maréchal des log. fourr. au 1^{er} buss.
- Baudy de Nalèche, mar. des log. au 4^e drag.
- Gay, adjudant au 19^e dragons.
- Utteneviller, mar. des log. chef au 11^e cuirass.
- Lambert, maréchal des log. chef au 9^e drag.
- Brien, maréchal des logis au 3^e hussards.
- Degournay, maréchal des log. au 23^e dragons.
- Pananceau, adjud. au 4^e chasseurs d'Afrique.
- Delefond, maréchal des log. au 4^e dragons.
- Vaniékant, maréchal des log. au 18^e chass.
- Waddington, maréchal des log. au 6^e chass.
- Boucly, adjudant au 4^e chasseurs.
- Chabert, adjudant au 3^e cuirassiers.
- Moullard, maréchal des log. au 11^e dragons.
- de Roban-Chabot Sebran, maréchal des log. au 9^e dragons.
- Verneret, maréchal des log. d'escad. à l'École d'application de cavalerie.
- Faure-Biguet, maréchal des log. chef au 12^e hussards.
- de Pindray d'Ambelle, maréchal des log. au 17^e chasseurs.
- Constantin de Chanay, maréchal des log. chef au 11^e cuirassiers.
- Desgrange, maréchal des log. au 15^e chass.
- Hadot, maréchal des log. au 1^{er} chasseurs.
- de Foras, maréchal des log. chef au 13^e drag.
- Mynard, maréchal des log. chef au 20^e chass.
- Binet, maréchal des log. au 5^e chasseurs.
- Matrod, maréchal des log. chef au 18^e dragons.
- Thomas, maréchal des log. au 15^e dragons.
- Canrobert-Certain, maréchal des log. au 3^e chasseurs.
- Steckel, maréchal des log. chef au 1^{er} drag.
- Valder, maréchal des log. chef au 17^e drag.
- Reynaud de Lajourdonnie, maréchal des log. chef au 21^e dragons.
- Jacquin, maréchal des log. au 3^e chass. d'Afr.
- Margaine, maréchal des log. au 4^e spahis.
- de Bettier, maréchal des log. s.-maître de manège à l'École supérieure de guerre.
- Honoré, maréchal des logis au 1^{er} spahis.
- Chariz de Ruillé, maréchal des logis au 24^e dragons.
- Charvet, maréchal des log. chef au 2^e spahis.
- Thiebaut, maréchal des log. chef au 20^e chass.
- Roland, maréchal des log. au 26^e dragons.
- Hector, maréchal des log. au 3^e chasseurs.
- Varaigos, maréchal des log. chef au 19^e drag.
- Moquin, maréchal des log. chef au 22^e drag.
- Sol, maréchal des log. au 6^e chass. d'Afrique.
- Laurent, adjudant au 3^e dragons.
- Leceuvre, maréchal des log. chef au 16^e drag.
- Périer, maréchal des log. chef au 4^e chass.
- de Bremey, maréchal des log. au 10^e cuirass.
- Delacroix, maréchal des log. chef au 18^e chass.
- du Buat, maréchal des log. chef au 12^e chass.
- Lavesques de Blives, maréchal des log. chef au 4^e cuirassiers.
- Fradin de Belabre, maréchal des log. chef au 20^e dragons.
- de Ligniville, maréchal des log. fourrier au 10^e hussards.

La Boule te prêterla sienne. Quant à la plaidoirie, ma situation intéressante, ton amitié sincère pinceront en ton cœur des cordes ignorées, chaleureuses, irrésistibles. Arrache-moi à la prison, c'est tout ce que je te demande.

— Je ferai mon possible. Seulement, je t'avertis que j'entrevois, pour moi, la dure nécessité de l'abîmer. Mon unique et victorieux moyen de défense sera de plaider la folie.

— Diable ! N'y aurait-il pas moyen de plaider la maléance ?

— Non. J'ai besoin de la folie. Avec la folie, mes effets seront superbes, plus sûrs.

— Mais c'est affreux !

— Je le sais bien. Aussi, je t'ai parlé de dure nécessité.

— Mets-y au moins des formes et des tempéraments.

— J'y tâcherai de mon mieux. En attendant...

— En attendant, allons déjeuner. Et puis : aux affaires ! Tu vas donc sérieusement te marier ? interrogea Camille en quittant son lit.

Et il continua la conversation sur ce motif, en chaussant ses bas et passant son pantalon.

(A suivre.)

giment pour fournir une dernière charge qui fut décisive.

De 1678 à 1701, Allemagne ; armée du Rhin et de Flandre. Il est cité deux fois à l'ordre de l'armée pour les combats de Heydesheim et de Stembach.

De 1701 à 1707, armée d'Italie.

1792, Jemmapes. — Le maréchal des logis Demangin parvint avec cinq hommes seulement à empêcher un corps ennemi de 6,000 hommes de passer la Sambre. En récompense il fut nommé sous-lieutenant et devint depuis chef d'escadron au corps. Le 28 novembre 1792, le cavalier Légout enleva seul un poste autrichien.

1794, combat de Mont-Castel, prise de Louvain.

1796, Italie.

1800, passage du Mont-Saint-Bernard, Marengo.

1805, Austerlitz.

1807, Eylau.

1809, prise de Ratisbonne, Wagram.

1812, La Moskowa.

1813, Leipzig.

1815, Ligny.

Le 9 août 1837, l'Académie française décerne le grand prix des actes de dévouement (8,000 fr.) à l'adjudant Martinet.

1870, guerre contre l'Allemagne : Froeschwiler.

Voici, d'après l'Annuaire de la cavalerie, la composition du corps d'officiers du 1^{er} régiment de cuirassiers :

Colonel, M. Dulac.

Lieutenant-colonel, M. de Cléric.

Chefs d'escadrons, MM. Elias et Bauvin.

Major, M. Hamel.

Capitaine instructeur, M. Dezaunay.

Capitaines trésorier, M. Calvo.

Capitaines d'habillement, M. Journault.

Porte-étendard, M. Armilhon.

Médecin-major, M. le D^r Laurant.

Médecin aide-major, M. le D^r Farcy.

Vétérinaire en 1^{er}, M. Baldenweck.

Vétérinaire en 2^e, M. Cezenave.

Aide-vétérinaire, M. Marchal.

Capitaines commandants. — MM. de Meirignac, Dumont, Bouyer, de Wignacourt, Lacau.

Capitaines en 2^e. — MM. Bocquet, de Bouillé, Lens, Gérard, Vacquier.

Lieutenants en 1^{er}. — MM. de Verneville, de Montjou, Dür, Millereau, Dulac, Barry.

Lieutenants en 2^e. — MM. de Metz, Ferté, Besnard, Simon.

Sous-lieutenants. — MM. Bessières, Maillois, de Grammont, de Chappellaine, Chevalier, Bouneville, Bizard, Muaux, de Pourcet de Sahune.

OFFICIERS DE RÉSERVE

Capitaine. — M. de Brandt.

Lieutenant. — M. de Montuel.

Sous-lieutenants. — MM. Haussmann, Würth, Villate, Bertrand, de la Fournière, de Chalonge.

Ministère de la guerre

INTENDANCE MILITAIRE

Les jeunes gens de la classe 1888, ou des classes postérieures ayant 18 ans révolus, sont informés qu'ils peuvent, du 1^{er} octobre au 30 novembre 1888, et du 1^{er} au 31 mars 1889, contracter des engagements volontaires comme commis des bureaux de l'Intendance ou du service des Subsistances, s'ils remplissent les conditions d'aptitude exigées.

Les intéressés trouveront les renseignements nécessaires dans les bureaux de la Sous-Intendance militaire, à Saumur.

Le Sous-Intendant militaire,

THIBAUDIER.

DIRECTION DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES DE MAINE-ET-LOIRE

Les jeunes gens qui désireraient se porter candidats à l'emploi de commis auxiliaires des Postes et des Télégraphes, sont priés de s'adresser au Directeur du département (hôtel des Postes et des Télégraphes), qui leur donnera, sur les conditions d'admission, tous les renseignements nécessaires.

CONSEIL MUNICIPAL DE SAUMUR

Le Conseil municipal se réunira demain vendredi 21 septembre, à 7 heures 1/2 du soir.

Voici l'ordre du jour : 1^{er} Adjudication des travaux de l'École des Récollets ;

A l'occasion de l'arrivée à Angers du 1^{er} régiment de cuirassiers, l'Union de l'Ouest publie la notice suivante :

LE 1^{er} CUIRASSIERS

INSCRIPTION AU DRAPEAU : Jemmapes, 1792 ; — Austerlitz, 1805 ; — Eylau, 1807 ; — La Moskowa, 1812.

Formé en 1635, sous le nom de Colonel-Général-Cavalerie. En 1791, il devient le 1^{er} régiment de cavalerie. — En 1803, il prend le nom de 1^{er} régiment de cuirassiers. — Réorganisé en 1815, sous le nom de Cuirassiers de la Reine. — En 1816, il reprend son nom de 1^{er} cuirassiers.

CAMPAGNES

En 1667, à la bataille de Sempzhem, le maréchal de Turonne se mit à la tête du ré-

2^e Réalisation de l'emprunt pour lesdits travaux ;
3^e Affaires diverses.

SQUARE DU THÉÂTRE

HARMONIE SAUMUROISE

Chef : M. GOUBREAU

Concert du Dimanche 23 septembre 1888,
à 7 heures 1/2 du soir.

Programme.

- | | |
|---|-----------|
| 1. L'Orphéoniste, pas redoublé | BOISSON. |
| 2. La Couronne d'or, ouverture | BUOT. |
| 3. Les Enfants terribles, mazurka | CORDIN. |
| 4. Le Rossignol, polka | CLODOMIR. |
| 5. Fraiselette, allegro | X. |

UN SUICIDE

Avant-hier soir, un nommé Delatouche, mécanicien, âgé de 68 ans, habitant la rue Duncan, à Saumur, a voulu se suicider en se tirant un coup de revolver dans la tête. La balle lui ayant seulement effleuré la peau du visage, le malheureux ouvrier s'est renfermé dans sa chambre où il a été trouvé pendu hier matin. Il a été transporté à l'Hospice.

UN JEUNE VOLEUR

Il y a deux jours, M. D., propriétaire au Font-Fouchar, s'absentait de chez lui laissant la garde de sa maison à un jeune domestique qu'il n'avait à son service que depuis un mois.

En l'absence de son maître, le garçon parvint à ouvrir les appartements, à forcer les armoires, et, trouvant une somme assez importante, s'en empara et s'esquiva.

À son retour, M. D. constata l'infidélité de son domestique.

La gendarmerie ne tardera pas à retrouver ce jeune voleur.

UNION SAUMUROISE

Société de Gymnastique, de Tir et d'Escrime

M. les membres de la Société sont informés que la carte d'entrée dans les tribunes pour la fête du 30 septembre est mise à leur disposition à partir de ce jour.

Ils pourront la réclamer à M. Menier, professeur, chargé de faire la distribution.

Des cartes rouges pour la tribune de l'École (prix : 1 fr.) et des cartes bleues pour la tribune de la Ville (prix : 0,50), sont mises en vente à partir de ce jour chez : M. Milon, libraire ; Lamy, buraliste ; Bouchereau, armurier ; Café du Commerce ; Café Guillemet ; Fresneau, restaurateur ; Gourret, cafetier ; etc., etc.

Les programmes, dont le prix est de 0,10, seront trouvés également aux mêmes endroits.

7^e LISTE DE SOUSCRIPTION

M. G. Terrien : 40 fr.
Société de Sauvetege : une médaille vermeil.
M. Cochet-Chailion : une chaîne Saint-Georges.

Le Président, G. DOUSSAIN.

COMPAGNIE D'ORLÉANS

Une journée aux bords de la mer

Un train de plaisir pour une excursion sur les bords de la mer partira de Tours samedi prochain 22 septembre, à 8 heures 35 du soir.

Ce train prendra des voyageurs au départ de Tours et à toutes les stations intermédiaires comprises entre Tours et Ancenis inclusivement.

Il desservira les stations de Saint-Nazaire, Saint-André-des-Eaux, Pornichet, Escoublac-la-Boulle, Le Pouliguen, Batz, La Croisic et Guérande.

Prix des places aller et retour :
De Tours à Angers exclus : 2^e classe, 9 fr. ; 3^e classe, 6 fr.
D'Angers inclus à Ancenis inclus : 2^e classe, 6 fr. ; 3^e classe, 4 fr.

Au retour, le départ de la Croisic aura lieu dimanche 23 septembre, à 8 heures 30 du soir, pour arriver à Tours lundi, à 4 heures 35 du matin.

La Compagnie ne disposant que d'un nombre de billets limité, la vente de ces billets pourra cesser vendredi soir.

BILLETS D'ALLER ET RETOUR DE FAMILLE

Pour les stations des Pyrénées et du golfe de Gascogne

Des billets d'aller et retour de famille, de 1^{re} et de 2^e classe sont délivrés à toutes les stations des réseaux d'Orléans, de l'Etat et du Midi, avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours.

Toute l'année : pour Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary, Pau, Saint-Jean-de-Luz et Sallies-de-Béarn ;

Et du 1^{er} mai au 31 octobre : pour Argelès-Vieuxac, Ax, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Hendaye, Laruns (Eaux-Bonnes, Eaux-Chaudes), Pierrefitte, Nestlas (Cauterets), Saint-Giron (Aulus) et Usat-les-Bains.

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du Tarif légal d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 500 kilomètres.

Pour une famille de 3 personnes, 25 0/0 ; 4 personnes, 30 0/0 ; 5 personnes, 35 0/0 ; 6 personnes, 40 0/0.

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une ou deux fois de 30 jours moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 0/0 du prix du billet de famille.

Castanet

On lit dans le Journal de Maine-et-Loire :

« Le Patriote et le Petit Patriote de mardi ont publié sur M. Castanet, sa famille et sa mort, un récit qui n'est qu'un tissu d'erreurs. Le plus étonnant c'est que tous ces détails sont affirmés avec plus d'énergie que si c'était la vérité.

» Aussi, dès que M^{me} Pezon eut pris connaissance de cet article, elle s'est empressée, dit-on, d'adresser une rectification au Patriote.

» Le père de M. Castanet, mort depuis quelques années, était avocat au barreau de Nîmes, où il a laissé le souvenir d'un remarquable talent. Il dirigeait en même temps le journal *Le Gard*.

LA CAUSE DE LA CHUTE

» Lorsque Castanet allumait son feu d'artifice, étant monté sur un câble, il restait en place, afin de ne pas perdre l'équilibre au choc des fusées et des pétards. Dimanche, il a voulu surpasser son programme ; il s'est mis en marche au milieu des détonations et il a fait, de la sorte, 5 ou 6 mètres. Quand on a appris cette circonstance à M^{me} Pezon, elle s'est écriée : « Comment, il a marché avec ses pièces d'artifices en feu ! »

» C'est le dernier pétard éclatant sur sa tempe gauche de Castanet qui l'a complètement étourdi et l'a repoussé du côté nord, où il est tombé d'une pièce, obliquement à la verticale du câble. Le Patriote prétend que Castanet s'est jeté volontairement dans le vide, ne pouvant reprendre l'équilibre. Tous ceux qui ont été témoins de la terrible chute sont d'accord pour dire que Castanet n'a pas fait le moindre mouvement pour s'élever ou se retenir. Il est tombé comme un homme frappé subitement.

Le Patriote a commis d'autres erreurs, qu'il a dû rectifier ensuite.

Le Parti Ouvrier annonçant la mort du fameux équilibriste termine ainsi son article :

« C'était, en dehors même de sa profession, un homme instruit. Son père était avocat à Nîmes ; son frère dirige une étude de notaire en cette même ville, où l'une de ses sœurs tient un grand café.

» Il avait épousé, il y a six ans, la fille de Jean Pezon. On sait que les Pezon étaient trois frères, tous trois docteurs. Jean, l'un d'eux, est mort depuis longtemps.

» On se rappelle que Castanet, qui était décidément voué à une mort tragique, avait failli, il y a un mois, trouver la mort à Tours.

» Il avait imaginé de tirer un feu d'artifice tout en marchant sur une corde tendue au-dessus de la Loire. Mais les pièces d'artifice, placées sur une sorte de casque dont il était coiffé, prirent feu avant le moment voulu. Avec un merveilleux sang-froid, Castanet, tout en continuant de se tenir en équilibre au-dessus du gouffre, se débarrassa de ses vêtements enflammés. Il en fut

quitté, cette fois, pour quelques brûlures sans gravité. »

Les obsèques de Castanet

La population angevine, si vivement émue du terrible accident survenu dimanche soir, a témoigné publiquement ses sentiments de généreuse hospitalité, hier, à l'occasion des obsèques de la victime, M. Scipion-Emilien Castanet.

Déjà, mardi matin, par suite d'une fautive indication d'un petit journal local, beaucoup de personnes s'étaient rendues à la gare Saint-Laud pour assister au départ des restes du défunt et l'on pouvait prévoir, après cela, une assistance nombreuse au convoi funéraire.

Toutes nos prévisions ont été dépassées, car jamais cortège semblable ne s'était vu à Angers. On peut évaluer à 20,000 au moins le nombre des personnes comprises dans le cortège et massées sur les boulevards.

Après le chant du *Liberia*, à la chapelle de l'hospice, le lugubre cortège s'est mis en marche. En tête, une fanfare, composée de musiciens du Cirque Français et de la ménagerie Castanet, n'a cessé de faire entendre des airs funèbres qui produisirent sur la foule la plus vive émotion.

Le clergé venait ensuite.

Le corbillard disparaissait littéralement sous de nombreuses et magnifiques couronnes, parmi lesquelles une portant au centre la photographie de Castanet ; sur une autre, attachée par une large banderolle, se lisaient ces mots : « A mon mari. »

Le deuil était conduit par M. Pezon, oncle de la veuve, accompagné de M. Cortéguise, professeur de musique à l'école nationale de Tours ; du frère de M^{me} Castanet, de plusieurs parents du défunt, dont un prêtre ; de M. Guignard, maire d'Angers ; de plusieurs représentants de la presse, etc., etc.

Depuis l'Hôtel-Dieu jusqu'à l'église et à la gare ensuite, le cortège a traversé une foule compacte, empressée, en proie à une profonde émotion, respectueuse devant ce triste convoi, qu'accompagnait la sympathie générale. Les funérailles ont eu un caractère vraiment imposant. Il était près de midi quand le cortège a pénétré dans la gare.

Le corps a été aussitôt déposé sur le quai des marchandises de grande vitesse. Le gérant de la Ménagerie, M. Michy, a pris alors la parole ; il a appelé le courage indomptable et les qualités de Castanet, pour qui tous ses compagnons éprouvaient une grande affection. M. Guignard, maire d'Angers, a prononcé quelques paroles d'adieu en déposant une couronne sur le cercueil.

Le corps a ensuite été placé dans un fourgon, qui est parti hier soir, à 5 heures, par la ligne de l'Etat, pour se rendre dans la Lozère, par Poitiers et Limoges.

POITIERS. — *Nouvelle iniquité*. — Au moment où M. Spuller engage les conservateurs à se rallier au régime actuel, où le Président Carnot, hier encore répondant à l'archevêque de Rouen, affirme impudemment que la République est un gouvernement de *liberté et de tolérance, respectueux des consciences*, le gouvernement nous donne une fois de plus une preuve de l'esprit de persécution qui l'anime. Des affiches annoncent la vente d'immeubles importants appartenant à la messe épiscopale de Poitiers.

Nous n'avons plus à faire ressortir l'iniquité et l'illégalité d'une pareille mesure ; dans une note importante que nous reproduisons il y a quelques jours, l'éminent évêque d'Angers a démontré que le pouvoir que s'arrogeait le gouvernement violait tous les droits reconnus et toutes les règles reçues. Mais nous ne pouvons laisser passer sans protester les agissements d'une administration qui n'a qu'un but, enlever à l'Église les moyens de poursuivre sa mission. On aura beau nous dire que le produit de ces ventes fera retour à l'évêché, que le diocèse n'y perdra rien, c'est là un pur sophisme.

Qu'importe au diocèse quelques milliers de francs de rente de plus ou de moins ? Ce qu'il lui faut, ce sont des écoles où il puisse faire instruire la jeunesse chrétienne, des lieux de retraite et d'étude où ses prêtres puissent se préparer à la prédication et à l'exercice de leur ministère. Les évêques qui les avaient fondés savaient mieux ce qui était nécessaire au bien du diocèse que les *laïques francs maçons* qui s'efforcent aujourd'hui de détruire leur œuvre.

Parmi les immeubles dont la mise en vente est décrétée et aura lieu le 29 de ce mois, il en est un dont l'aliénation aura un douloureux retentissement dans le cœur des catholiques poitevins : nous voulons parler de l'antique monastère de Saint-Martin de Ligugé que le cardinal Pie s'était plu à restaurer. Déjà une odieuse expulsion en avait chassé les bénédictins qu'il y avait établis ; la vente de l'abbaye n'est que la continuation de cette œuvre de destruction impie. (Courrier de la Vienne.)

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 19 septembre.

La tenue du marché est très satisfaisante : le 3 0/0 clôture à 83.63 ; le 4 1/2 0/0 à 106.

L'action du Crédit Foncier se traite à 1,373. Les obligations à lots ainsi que les obligations foncières et communales sont l'objet de demandes nombreuses.

La Société Générale s'avance à 480.

La souscription aux 100,000 obligations 6 0/0 du gouvernement de Cordoba sera close jeudi soir. L'emprunt est présenté au public français par le Comptoir d'Escompte, la Société Générale et le Crédit Industriel. On se rappelle que c'est à peu près le même groupe qui s'était chargé le 26 juillet de l'emprunt de Mendoza dont les obligations font aujourd'hui 15 fr. de prime sur leur prix d'émission. Le même succès est réservé à l'emprunt de Cordoba dont les garanties matérielles et morales sont identiques.

Le Panama s'inscrit à 270.75.

Le marché se préoccupe en ce moment d'une affaire appelée à la fois à beaucoup d'avenir et à beaucoup de retentissement. Il s'agit d'appliquer à vingt des principaux et des plus justement réputés des cafés-restaurants de Paris le système de groupement qui a donné de si magnifiques résultats pour les Grands Magasins du Louvre, du Bon-Marché, des Bouillons Daval, etc. Nous reparlerons de cette combinaison qui donnera lieu à une émission le 27 septembre prochain.

Moyennant le versement d'une prime unique ou d'une prime temporaire, la Foncière-Vie s'engage à payer au décès de l'assuré un capital déterminé mais seulement dans le cas où il aurait lieu dans le cours d'un certain nombre d'années fixées par le contrat, combinaison très utile aux personnes sans fortune personnelle qui peuvent ainsi trouver assistance et crédit.

L'arbitrage entre la rente 3 0/0 amortissable et l'obligation de la Société des Immeubles donne une économie de capital ainsi qu'un complément de revenu, sans compter que l'obligation immeuble est remboursée à 1,000 fr. La Banque de l'Ouest, qui conseille cet arbitrage, fait échange des titres sur simple demande.

Ni coudre, ni écrire

Rochemonteix (Cantal), le 23 mai 1887. — Depuis quinze mois, je souffrais d'un rhumatisme articulaire gousteux ; je souffrais du bras droit, je ne pouvais ni coudre, ni écrire. Depuis que je prends les Pilules Suisses (1 fr. 50 la boîte) je vais beaucoup mieux et je commence à travailler de mon bras malade. FRANÇOISE CRAVANON, femme SERRÉ. (Sig. lég.)

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean

P. ANDRIEUX, Successeur.

TOMATES NOUVELLES DE PROVENCE

En boîtes et en flacons, depuis
0 fr. 30 centimes.

Cette conserve de tomates ne diffère en rien comme qualité avec la tomate fraîchement cueillie.

LA JEUNE MÈRE

Fondé en 1874 par le Dr Brochard

6 francs par an. — Bureaux : 8, place
de l'Odéon, Paris.

Cet utile journal apprend aux mères à élever leurs enfants. Avec les précieux enseignements qu'il contient sur l'allaitement maternel, l'emploi du biberon, l'alimentation, la dentition, le sevrage, la vaccination, l'hygiène, les maladies de l'enfance et de la maternité, la mère n'est jamais embarrassée et peut toujours attendre l'arrivée du médecin. De gracieuses nouvelles, constamment morales et attrayantes, font de cette publication le complément obligé de tous les journaux qui reçoivent les jeunes femmes.

On s'abonne sans frais, à Saumur, aux bureaux de l'Echo Saumurois, 4, place du Marché-Noir.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux, obtiennent mille guérisons par an dans les hôpitaux. Maladies de la peau et du cuir chevelu, lègues, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommades Mahon à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Paris, rue Rivoli, 30.

PAUL GODRT, propriétaire-gérant.

Etude de M^e FELIX COQUEBERT DE NEUVILLE, docteur en droit, avoué à Saumur, rue du Temple, n° 11.

Séparation de corps et de biens.

D'un jugement rendu contradictoirement entre les parties ci-après dénommées par le Tribunal civil de Saumur, le 19 juillet 1888, enregistré, Il appert: que M^{me} Blanche-Isabelle Bouchard, épouse de M. Didier-Théodule Verneau, sculpteur, avec lequel elle est domiciliée de droit à Saumur, rue du Pressoir-Saint-Antoine, et autorisée à résider provisoirement chez M^{me} Bouchard, sa mère, demeurant au même lieu,

Ayant pour avoué constitué M^e Félix COQUEBERT DE NEUVILLE, docteur en droit, avoué à Saumur, rue du Temple, n° 11,

A obtenu entièrement à son profit la séparation de corps et de biens, Contre ledit sieur Didier-Théodule Verneau, son mari, sus-dénommé et qualifié,

Ayant pour avoué constitué M^e Lecor, avoué à Saumur.

Pour extrait certifié conforme par l'avoué soussigné.

Saumur, le 19 septembre 1888. COQUEBERT DE NEUVILLE.

A LOUER Pour la Saint-Jean 1889, UNE MAISON D'HABITATION

Située rue de l'Abreuvoir, Occupée actuellement par M. SPRECHER, distillateur, Avec vastes Magasins, Caves, Remises et Ecuries. S'adresser à M. GIRARD, expert à Saumur, rue Dacier, n° 28.

Etude de M^e GUÉRET, notaire à Brain-sur-Allonnes.

Occasion exceptionnelle

A LOUER DE SUITE

POUR CAUSE DE DÉPART

LE CHATEAU

DE LA

CRESILLONNIÈRE

Près la station de Varennes-sur-Loire, à 15 kil. de Saumur,

Commune de Brain-sur-Allonnes.

MAISON de maître en bon état, grandes écuries et remises, très belle cave voûtée.

Jardins anglais et potager bien planté d'arbres fruitiers en très bon rapport.

Très beau pays de chasse

S'adresser à M^e GUÉRET, notaire à Brain-sur-Allonnes.

TRES VASTE MAISON

A LOUER

PRÉSENTEMENT

7, Place Dupetit-Thouars, à Saumur.

Convientrait pour un hôtel ou maison de commerce de gros.

S'adresser à MM. NEVEU et HATTAT, place du Roi-René.

M. DUMONT, propriétaire à Moulherne (Maine-et-Loire), offre à livrer de suite Cidre pur pomme, à 35 fr. la barrique, pris gare Linière-Bouton. Fût à rendre. Remise par quantité.

Etude de M^e PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE DE MEUBLES

Aux enchères publiques.

Le DIMANCHE 23 septembre 1888, à une heure du soir, à Villeneuve, commune de Saint-Martin-de-la-Place, dans une maison appartenant à M^{me} veuve LOISELEUR, Il sera vendu:

Armoires, bois de lits, commodes Louis XV, secrétaire, tables de nuit et autres, buffets, fauteuils et chaises garnis, pendules, rideaux, matelas, couettes, traversins, oreillers, outils et instruments aratoires, batterie de cuisine, vaisselle et quantité d'autres objets.

Au comptant, plus 10 0/0.

A LOUER PRÉSENTEMENT

Une grande et belle MAISON

Avec remise et écurie, terrasse et jardin, rue de Bordeaux, 13.

S'adresser à M^{me} AMOUREUX, en face la maison.

ÉPICERIE PARISIENNE

33, rue d'Orléans, Saumur.

On demande un apprenti.

UNE FEMME, d'une quarantaine d'années, demande des journées comme LAVEUSE ou comme FEMME DE MÉNAGE.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE Une très bonne selle, très sage, âgée, taille 1 m. 60, robe bai-brun.

S'adresser hôtel de la Gare, Vernantes.

A VENDRE

DEUX JOLIES JUMENTS, 5 et 6 ans, selle et voiture, bien attelés.

S'adresser chez M. HÉGRON, négociant, 34, rue du Pavillon.



SAVON MARBRÉ 1^{er} BEAU SANS FRAUDE

SAVON BLANC

1^{re} qualité garanti pur à 60 0/0 d'huile

LE TIGRE

CHAUVET & Cie - MARSEILLE

Spécialité du Savon « NORMAL ». Seul produit extra pur GARANTI SANS AUCUNE ADDITION D'EAU.

VENTE ET LOCATION DE PIANOS

HENRI EICHE

Représentant de la maison GAVEAU

8, rue Saint-Jean, Saumur.

M. HENRI EICHE a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle trouvera dans ses Magasins les pianos des Facteurs les plus en renom, au même prix qu'à Paris (transport compris).

Locations, échanges, accords, réparations, musique et partitions aux conditions les plus avantageuses.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 19 SEPTEMBRE

Table with 4 columns: Valeurs au comptant, Clôture préc., Dernier cours, and Valeurs au comptant. It lists various financial instruments like 3% bonds, Paris-Lyon-Méditerranée, and OBLIGATIONS.

CHEMINS DE FER - GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

LIGNE D'ORLÉANS

PARIS - SAUMUR - BORDEAUX

BORDEAUX - SAUMUR - PARIS

NANTES - ANGERS - SAUMUR - TOURS - PARIS

Table for Ligne de l'Etat (Paris-Saumur-Bordeaux) showing departure and arrival times for various stations.

Table for Ligne de l'Etat (Bordeaux-Saumur-Paris) showing departure and arrival times for various stations.

Table for Ligne d'Orléans (Nantes-Angers-Saumur-Tours-Paris) showing departure and arrival times for various stations.

SAUMUR - PORT-BOULET - CHINON

POITIERS MONTREUIL DOUÉ ANGERS

ANGERS DOUÉ MONTREUIL POITIERS

Table for Saumur-Port-Boulet-Chinon showing departure and arrival times.

Table for Poitiers-Montreuil-Doué-Angers showing departure and arrival times.

Table for Angers-Doué-Montreuil-Poitiers showing departure and arrival times.

SAUMUR - BOURGUEIL

Table for Saumur-Bourgueil showing departure and arrival times.

SAUMUR - LA FLÈCHE

Table for Saumur-La Flèche showing departure and arrival times.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur

Certifié par l'imprimeur soussigné.